

■ DECISION MUNICIPALE 2023 - 551

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ Considérant :

La proposition présentée par la société SOCOTEC FRANCE domiciliée 5, rue des frères Montgolfier à GUYANCOURT (78280) relative à la vérification réglementaire annuelle des installations gaz combustible des bâtiments communaux

■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat relatif à la vérification réglementaire annuelle des installations gaz combustible des bâtiments communaux avec la société SOCOTEC FRANCE pour une durée de un an (1) à compter de sa date de notification, renouvelable par tacite reconduction trois fois (3) pour la même durée.

Article 2 : de fixer le montant annuel de cette prestation à 5000€ hors taxes (cinq mille euros hors taxes) soit 6000€ TTC (six mille euros toutes taxes comprises)

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,

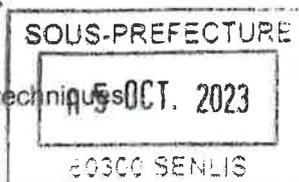
CREIL, le 23 octobre 2023

Le Maire,

Par délégation,

La directrice générale des services techniques

Marie-Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 14 septembre 2023

Jean Claude VILLEMAMIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

